



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	10.05.2023
<b>Titre du projet du marché</b>	MP-170021 - EP 3 gestion BSA - Inspections EES - 3 lots (ID 8614-8615-8616)
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	256881
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1334207
<b>Date de publication SIMAP</b>	03.05.2023
<b>Adjudicateur</b>	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
<b>Organisateur</b>	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de MP-170021 - EP 3 gestion BSA - Inspections EES - Lot X (à préciser), Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, Fax: -, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions</b>	29.05.2023, sur simap
<b>Rendu documents</b>	21.06.2023 à 23h59, le cachet postal faisant foi Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection Code des frais de construction (CFC): 193 - Ingénieur électricien
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Dans le cadre de sa mission, la division patrimoine de l'OFROU a la charge de répertorier et de qualifier l'intégralité de son patrimoine Equipements d'Exploitation et de Sécurité (EES). Pour cela, la Filiale 1 de l'OFROU organise une opération sur 5 ans, ayant pour objet l'inspection des EES des 39 tronçons d'entretien sous sa responsabilité sur le territoire des UT I, UT II et UT IX.  Le Maître d'Ouvrage mandatera un adjudicataire par lot pour réaliser les inspections (fonction de Direction de Projet). L'adjudicataire maîtrisera l'ensemble des domaines EES à inspecter et se fera accompagner par un BAMO pour assurer le suivi administratif et technique du mandat de l'inspecteur.  Le marché est divisé en 3 lots : 15 tronçons / 15 tronçons / 9 tronçons. Il est possible de déposer des offres pour plusieurs lots.  Si le soumissionnaire dépose des offres pour 3 lots alors que ses capacités et ses ressources lui permettent d'inspecter au maximum 2 lots, le soumissionnaire indiquera ses lots favoris par ordre de préférence. Le MO lui adjudgera les lots en tenant compte de ces indications, pour autant que le nombre et la qualité des offres reçues le permettent.  Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.
<b>Sous-traitance</b>	Admise, 30 % au maximum
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Un bureau (CSD Ingénieurs SA) est exclu de la procédure. La raison d'exclusion n'est pas précisée.  Les auteurs des documents donnés à titre d'exemple ne sont pas mentionnés comme préimpliqués.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

<b>Conditions de participation</b>	Dans le cas où le soumissionnaire dépose des offres pour inspecteur et BAMO, il doit impérativement indiquer au moment du dépôt des offres son marché de préférence. Il n'est pas possible pour un soumissionnaire d'être simultanément BAMO et inspecteur. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de choisir le marché du soumissionnaire en cas de double soumission et les préférences ne seront prises en considération uniquement si le nombre et la qualité des offres reçues le permettent.
<b>Critères d'aptitude</b>	Capacité technique du soumissionnaire Capacité économique et financière du soumissionnaire Aptitudes et disponibilités des personnes-clés
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	C1 COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLES [40%] C1.1 Chef de projet [20%] C1.2 Responsable CFO [10%] C1.3 Responsable CFA [10%] C2 ANALYSE DES TÂCHES ET PROPOSITION DE MARCHÉ À SUIVRE, CONCEPT DE GESTION DE LA QUALITÉ, ANALYSE DES RISQUES [35%] C3 PRIX [25%], méthode linéaire Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnité.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li><li>• La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.</li><li>• La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li><li>• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li><li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li><li>• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).</li><li>• Les délais sont corrects.</li><li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont corrects.</li><li>• L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).</li></ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les raisons d'exclusion du bureau CSD ne sont pas précisés et il ne peut pas être jugé si les règles de son exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art. 14 LMP(2019).</li><li>• Les auteurs des documents donnés à titre d'exemple ne sont pas mentionnés comme préimpliqués, tout comme les mandataires (inspecteurs) précédents des tronçons à inspecter.</li></ul>
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</li><li>• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li></ul>

